



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 22 janvier 2024, les règlements suivants :

- Règlement numéro 24-1056 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2024;
- Règlement numéro 24-1063 modifiant le Règlement numéro 23-1044 relatif aux établissements d'hébergement touristique de la catégorie « établissements de résidence principale ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 24<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général  
et greffier-trésorier,



Pascal Brulotte